

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**Autorisation Occupation  
Domaine Public  
Pompes Funèbres Occitanie  
Vente Chrysanthèmes  
Entrée du Cimetière  
Du 26 au 31/10/2024**

**N° A-2024-10-21-55**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.1.44 et R.225.

Considérant la demande du 11 octobre 2024 de M. AUDIER Fabrice, Gérant des Pompes Funèbres d'Occitanie, d'occuper le domaine public, à l'entrée du cimetière de la commune, du 26 au 31 octobre 2024 inclus pour une vente de chrysanthèmes dans le cadre des Fêtes de la Toussaint.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Monsieur Fabrice AUDIER, Gérant des Pompes Funèbres d'Occitanie, est autorisé à occuper le domaine public devant l'entrée du cimetière, pour la vente de chrysanthèmes du 26 au 31 octobre 2024 inclus.

**ARTICLE 2** – Monsieur Fabrice AUDIER devra veiller à laisser l'accès au cimetière pour les piétons et véhicules.  
Il veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.  
En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Lespignan fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 3** - La présente autorisation est accordée à titre précaire, pour la durée fixée à l'article 1 et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**ARTICLE 4** – Madame la Directrice Générale des services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 21 Octobre 2024

Le Maire,



**Jean-François GUIBBERT**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire :